

Rapport final de la concertation continue

Extension du site
STMicroelectronics de
Crolles (38)

Dates de la concertation continue
Du 26 juillet au 30 août 2024

Garante désignée par la
CNDP : Véronique MOREL

Date de remise du rapport, le 2 septembre 2024



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

Table des matières

Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Le déroulement et les enseignements de la concertation continue	3
Fiche d'identité du projet	4
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	8
Les réponses apportées par le Maître d'ouvrage au bilan des garant.e.s	8
Mission de la garante	8
Organisation et modalités de la concertation CONTINUE	9
Résultats de la concertation continue	9
ANNEXES :	9

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Le projet soumis à la concertation porte sur l'extension des capacités de production de STMicroelectronics à Crolles (38). Ce projet qui serait réalisé grâce à un investissement de 7.5 Mds € est soutenu par l'Etat français qui a annoncé un soutien financier à hauteur de 2.9 Mds €, et devrait permettre la création de 1000 emplois directs et 3000 emplois indirects.

Une enquête publique avait eu du 28 août au 9 octobre 2023, sans avoir été précédée par une concertation préalable. Une concertation préalable a été ensuite organisée du 22 mars au 19 avril 2024. Le 13 mai 2024, les garants ont publié le bilan de la concertation préalable, puis le 09 juillet 2024, STMicroelectronics a publié sa réponse à ce bilan. Cette réponse a fait l'objet d'un avis de la commission nationale du débat public, lors de sa séance du 24 juillet 2024

Le code de l'environnement prévoit qu'entre la fin d'une concertation préalable L121-8, et l'ouverture de l'enquête publique, l'information et la participation du public continuent, sous l'égide d'un garant de la CNDP (cette phase est appelée dans le présent rapport « concertation continue »). Cette phase de concertation continue était particulièrement courte sur le projet d'extension des capacités de production de STMicroelectronics, car la deuxième enquête publique aura lieu dès septembre 2024. Le présent rapport revient ainsi sur la période entre fin juillet et fin août 2024.

Le déroulement et les enseignements de la concertation continue

La concertation continue s'est tenue du 26 juillet au 30 août 2024. La plateforme participative a été maintenue ouverte et active, et a été alimentée de plusieurs documents (document réponse de STMicroelectronics au bilan des garants et communiqué de presse).

En plus de ce communiqué de presse qui a permis de générer plusieurs retombées media sur le sujet de l'enquête publique à venir, le maître d'ouvrage a également informé l'ensemble de ses salariés de la tenue de la concertation préalable, et a maintenu le contact avec l'ensemble de l'écosystème local afin de répondre aux questions éventuelles.

La plateforme a reçu un nombre important de visiteurs durant cette période, montrant l'intérêt maintenu des publics concernant le projet mais aucune contribution supplémentaire, et une seule question adressée directement à la garante.

Recommandations de la garante portant sur l'information et la participation du public, dans la perspective de l'enquête publique à venir :

- Maintenir la plateforme participative ouverte pour consultation avec l'ensemble des documents en accès libre : comptes-rendus des rencontres, enregistrements vidéo des rencontres de la concertation préalable, tous documents complémentaires et bien entendu le bilan des garants de la concertation préalable et la réponse publiée par le porteur de projet.
- Continuer l'effort d'information et continuer de répondre aux questions des publics notamment concernant :
 - Les risques industriels
 - La consommation d'eau et les projets de recyclage interne
 - Les pollutions sortantes

De plus, la CNDP recommande dans son avis du 24 juillet 2024, que le bilan et les enseignements de la concertation préalable soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique pour l'autorisation environnementale.

Et plus globalement, le maître d'ouvrage devra concrétiser l'ensemble des engagements pris dans le document réponse du 9 juillet 2024.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

STMicroelectronics [ST], leader mondial dans la fabrication de puces micro-électroniques, a saisi la Commission Nationale du Débat Public [CNDP] pour le projet d'extension du site STMicroelectronics de production de semi-conducteurs située à Crolles (département de l'Isère - 38). La concertation préalable a eu lieu du 22 mars au 19 avril 2024. La concertation continue a ensuite pris place du 26 juillet au 30 août 2024.

Caractéristiques du projet

Création de six extensions de bâtiments de production dont environ 3000 m² de salle blanche par bâtiment

STMicroelectronics conçoit et fabrique des plaques de circuits intégrés et dérivées. Le projet d'extension porte sur la fabrication de plaques de silicium de 300mm.

Le projet consiste à construire et équiper six nouveaux bâtiments de production (à l'identique et dans le prolongement des existants) dont environ 3000 m² de salle blanche par bâtiment, permettant de doubler la capacité de production sur le site de Crolles sur cette dimension de plaques.

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle station de traitement des effluents liquides industriels (STEL). Cette installation comportera une infrastructure de réutilisation des eaux traitées en vue de produire de l'eau ultrapure et ainsi limiter les besoins d'apport en eau brute externe.

Maitre d'ouvrage :

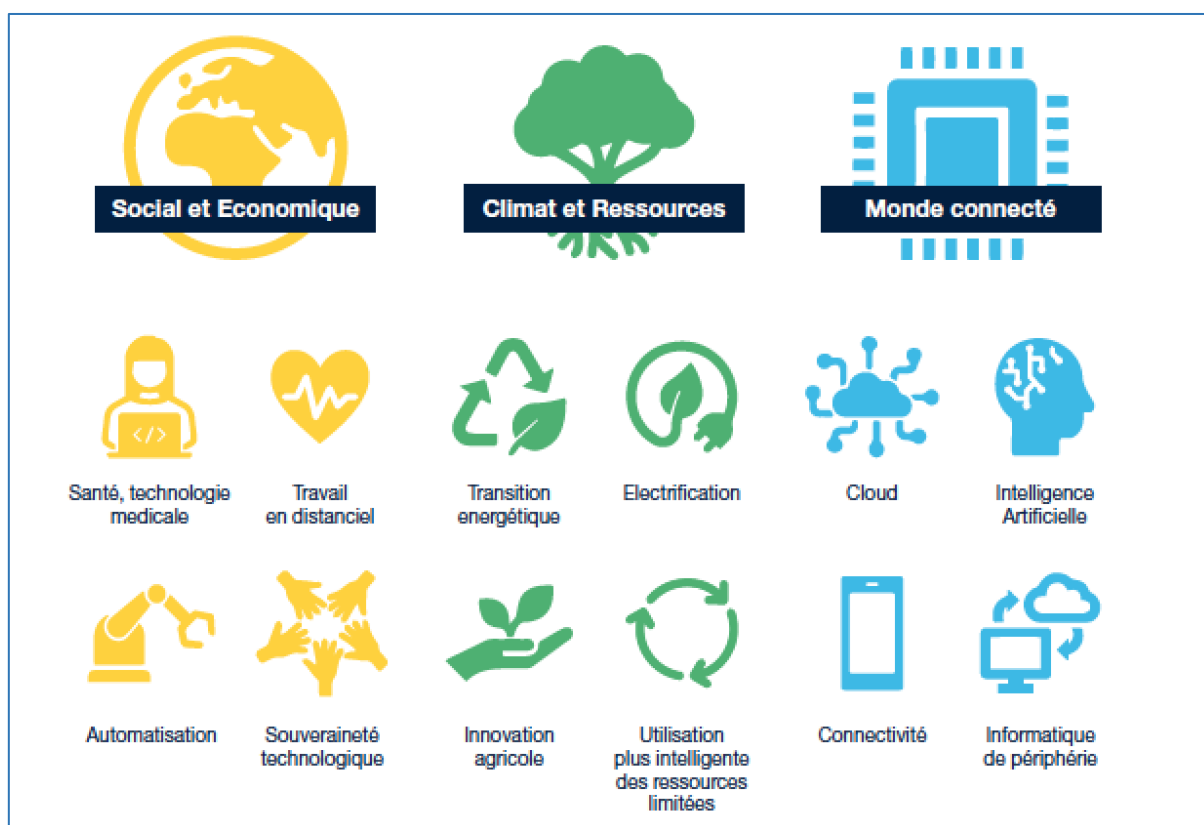
STMicroelectronics

Contexte du projet :

Le projet s'inscrit dans le cadre du plan européen "European Chips act" qui traduit l'engagement de l'Union Européenne pour la transition énergétique et la décarbonation. Pour atteindre ses objectifs, la Commission promeut le développement et le déploiement d'innovations technologiques dans plusieurs secteurs (par exemple, les transports, la mobilité, l'énergie, l'industrie manufacturière) en tant que moteur clé de la décarbonation de l'économie européenne.

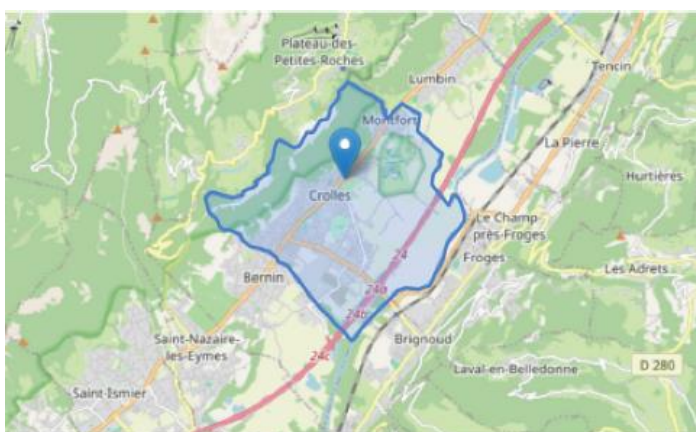
Le projet s'inscrit également dans le plan France 2030, parfaitement en ligne avec la stratégie européenne de transformation verte et digitale. Il contribue à atteindre l'objectif de l'Europe visant à multiplier par deux la part qu'elle représente dans la production mondiale de semiconducteurs pour la faire passer de 10 à 20 % à l'horizon 2030, qui suppose un quadruplement des capacités de production sur le sol européen.

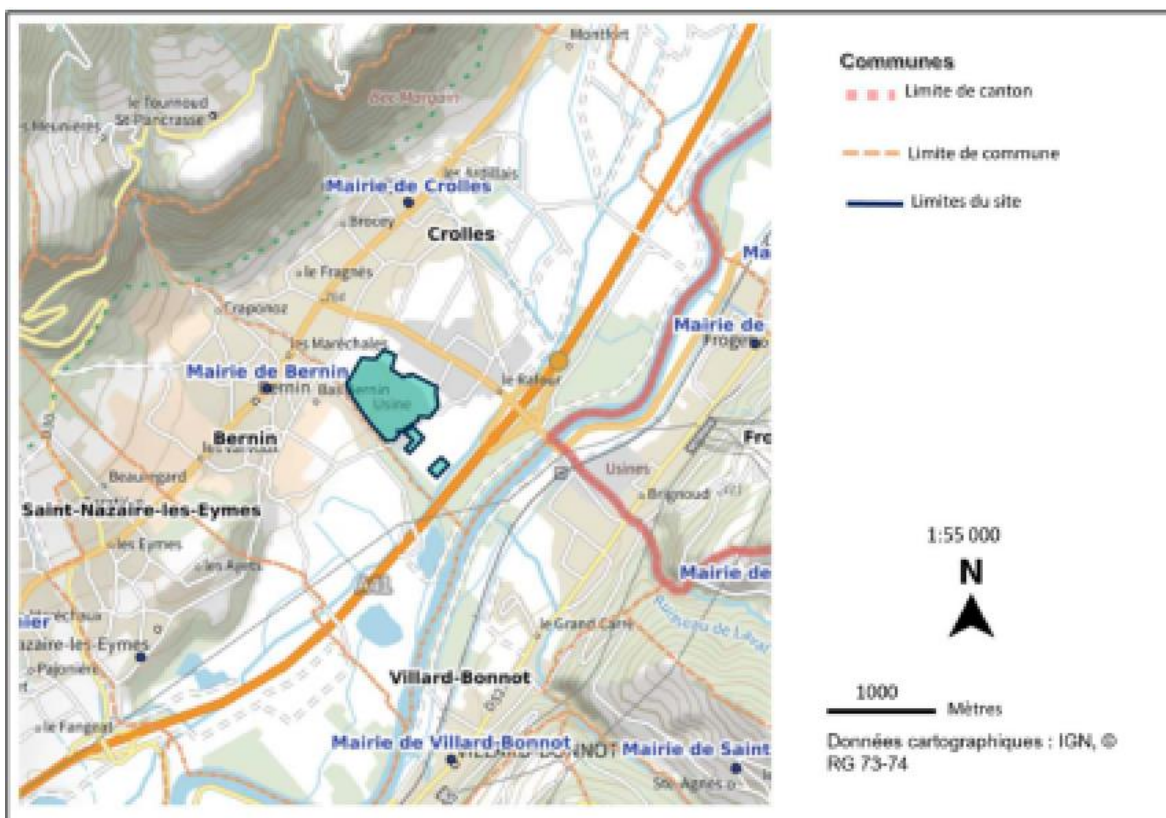
La microélectronique est présentée comme un levier indispensable pour relever les défis sociétaux, qu'ils soient dans les domaines sociaux et économiques (santé, automatisation, travail en distanciel), environnementaux (transition énergétique, électrification, innovation agricole), et du numérique (intelligence artificielle, cloud, connectivité).



Localisation du projet :

Le site de STMicroelectronics est localisé sur la commune de Crolles (38) à environ 20 km au Nord-Est de Grenoble et à 40 km au Sud-Ouest de Chambéry. Le site est implanté sur la rive droite de l'Isère, au cœur de la Vallée de Grésivaudan, et fait partie du Parc Régional de la Chartreuse. D'une superficie de 1.456 hectares, la commune de Crolles compte 8.549 habitants (Population légale de 2019, source : INSEE). Le site STMicroelectronics de Crolles est intégré au parc technologique de Pré-Roux, entre l'agglomération de Crolles au Nord et l'autoroute A41 (qui longe l'Isère) au Sud-Est.





Du site, l'accès à l'autoroute A41 se fait par la bretelle de Crolles (à 1,0 km à l'Est du site) ou par la bretelle de Bernin (à 1,3 km au Sud-Ouest du site).



Vue de l'extension projetée – en bleu (dossier de concertation)

Objectifs du projet selon le MO :

Le projet d'extension vise à doubler la capacité de production sur le site de Crolles.

Conformément aux objectifs du European Chips Act, ce projet d'extension du site de Crolles vise à doubler la capacité de production en technologie 300 mm à l'horizon 2027/2030. Cette capacité de production supplémentaire sera utilisée par STMicroelectronics et son partenaire GlobalFoundries (GF) pour servir les clients en Europe et dans le monde entier. En incluant GlobalFoundries, l'objectif est d'augmenter les capacités de production du site de 620 000 plaques par an à l'horizon 2028.

L'avantage significatif de cette technologie est d'apporter aux concepteurs de produits et aux clients finaux une très faible consommation d'énergie comparée aux technologies concurrentes.

Or, le site de Crolles sur lequel s'inscrit le projet d'extension, est un site de production et de recherche et développement technologique parmi les plus avancés du groupe STMicroelectronics et qui maîtrise les technologies nécessaires.



Schéma issu du dossier de concertation

Si l'objectif est bien de répondre à la demande croissante de semiconducteurs à l'échelle mondiale, cela doit se faire en augmentant la souveraineté de la France et de l'Europe sur ce marché stratégique. C'est pourquoi le projet est soutenu par l'Etat.

L'activité de STMicroelectronics se développe à Crolles depuis trois décennies au sein d'un riche écosystème territorial permettant de tisser des liens étroits entre les entreprises, les centres de recherche, l'université, les pôles d'innovation et les collectivités locales. STMicroelectronics s'engage par ailleurs dans le développement de formations pour faciliter les parcours professionnels. Le projet devrait créer 1000 emplois directs et 3000 emplois indirects pour le territoire.

Enfin, en cohérence avec son ambition de neutralité carbone pour 2027, STMicroelectronics indique tout mettre en œuvre pour que le projet soit exemplaire du point de vue de son empreinte environnementale.

Coût :

Le coût du projet est évalué à 7.5 Mds €

L'Etat français a annoncé un soutien à hauteur de 2.9 Mds € dans le cadre du plan France 2030.

Calendrier de réalisation :

Sous réserve des autorisations obtenues, notamment la Demande d'autorisation Environnementale suite à l'enquête publique à venir, la nouvelle unité devrait atteindre sa pleine capacité de production d'ici 2028.

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

Les réponses apportées par le Maitre d'ouvrage au bilan des garant.e.s

Dans son document de réponse, publié le 9 juillet 2024, STMicroelectronics s'est attaché à produire un bilan complet de la concertation préalable, et à apporter des réponses aux différentes questions posées par les garants dans leur bilan du 13 mai.

Concernant le bilan de la concertation préalable, l'entreprise la qualifie de « réussite collective et partagée » qui engage STMicroelectronics à continuer et intensifier l'effort de collaboration et de prise en compte des questionnements des différents publics rencontrés.

Concernant les réponses aux questionnements et recommandations des garants, l'entreprise confirme notamment qu'elle sollicitera une nouvelle demande d'autorisation environnementale, ce qui implique la tenue d'une nouvelle enquête publique. Cette question était posée de façon récurrente par les publics pendant la concertation préalable.

STMicroelectronics confirme également son engagement concernant un dialogue territorial renforcé, et l'organisation de différents temps de rencontre avec les publics, de façon régulière.

Concernant la gestion de l'eau, qui était un autre thème fort de la concertation préalable, l'entreprise reconnaît que l'événement organisé le 10 avril a permis d'objectiver un grand nombre de données, et de clarifier une partie de la question autour de la ressource. STMicroelectronics s'engage à augmenter ses ambitions en matière de taux de recyclage de l'eau sur le site de Crolles, et à poursuivre le dialogue territorial en participant par exemple aux travaux de l'Observatoire de l'Eau.

STMicroelectronics a également clarifié une partie des contreparties demandées par l'Etat au versement de la subvention de 2.9 Mds€ : création d'emplois et formation, allocations de production, et engagements environnementaux. Ces informations étaient attendues notamment par plusieurs associations.

La réponse de l'entreprise fait également apparaître 3 évolutions du projet, sur le volet environnemental, suite à la concertation préalable : la consommation d'eau (réduction des besoins de pompage sur la nappe phréatique), la mise à l'étude d'un parking silo pour optimiser l'utilisation de l'espace sur le site, et le lancement de plusieurs études faune/flore.

Les engagements et réponses de l'entreprise sont synthétisés p34 à 37 du document de réponse, de façon détaillée, concernant les thèmes suivants : suites données à la concertation préalable, formation et recrutement, intégration des nouveaux salariés, transport, eau, environnement et biodiversité, prévention des risques, ainsi que les réponses précises apportées aux questions et recommandations des garants.

Dans son avis rendu lors de la séance du 24 juillet 2024, la CNDP a reconnu que le document bilan de STMicroelectronics répond à l'ensemble des questions posées par les publics, ainsi qu'aux questions et recommandations des garants.

La CNDP recommande également que le bilan de la concertation préalable soit présenté en ouverture de la prochaine enquête publique liée à la nouvelle demande d'autorisation environnementale.

MISSION DE LA GARANTE

La garante désignée pour assurer le suivi de la concertation continue a pour mission de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à la demande d'autorisation environnementale.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

Les modalités d'organisation de la concertation continue ont été validées par la CNDP dans sa décision du 24 juillet 2024. Elles comprennent notamment :

- Le maintien de la plateforme Colidée ouverte et active, site de la concertation préalable, avec la possibilité pour les publics de continuer à contribuer ou poser des questions,
- La mise à disposition d'informations complémentaires sur la plateforme,
- La présentation du bilan et des enseignements de la concertation préalable, lors de la réunion d'ouverture de l'enquête publique à suivre.

La concertation continue s'est tenue du 26 juillet au 30 août 2024.

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

A l'issue de la concertation continue, la garante constate les éléments suivants :

Concernant le droit à l'information, la plateforme Colidee est restée ouverte et active durant toute la durée de la concertation continue. Le document réponse du maître d'œuvre au bilan des garants y a été ajouté, ainsi que les décisions de la CNDP concernant la concertation continue. D'autre part l'entreprise a publié un communiqué de presse (annexe 1) disponible sur la plateforme, et transmis aux différents media locaux, régionaux et nationaux, qui a permis de générer des retombées malgré la période estivale.

En plus de ce communiqué de presse, le maître d'ouvrage a également informé l'ensemble de ses salariés de la tenue de la concertation préalable, et a maintenu le contact avec l'ensemble de l'écosystème local afin de répondre aux questions éventuelles.

La plateforme a reçu un nombre important de visiteurs durant cette période, montrant l'intérêt maintenu des publics concernant le projet : 3346 visites sur le site, 4241 pages vues. Aucune question ou contribution n'a été ajoutée sur la plateforme durant cette période. Il n'est pas possible de déterminer la provenance géographique des visiteurs.

Une seule question est parvenue par mail directement à la garante.

Les retombées presse concernant la tenue de la concertation préalable, et l'enquête publique à venir ont notamment concerné au niveau local ou régional, les médias : Place Grenet, France Bleu Isère, Dauphiné Libéré ; et au niveau national, le journal des entreprises, et la tribune.fr

L'objectif d'information des publics a donc été rempli. Les chiffres de trafic vers la plateforme participative montrent que l'intérêt porté par les publics au projet d'extension des capacités de production de STMicroelectronics s'est maintenu.

ANNEXES :

Annexe 1 : Communiqué de presse de STMicroelectronic concernant le lancement de la concertation continue.



Projet d'extension du site STMicroelectronics de Crolles

FLASH INFO

26 JUILLET 2024

Dans le cadre du projet d'extension du site de Crolles, STMicroelectronics a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a validé le 6 mars 2024 les modalités de la concertation préalable. Celle-ci s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2024.

Sous l'égide de la CNDP, les 3 garants nommés ont accompagné la concertation et publié leur bilan le 13 mai 2024 qui inclut des demandes de précisions et des recommandations.

Le 8 juillet 2024, STMicroelectronics a adressé sa réponse à la CNDP et aux garants qui comprend les enseignements que le site tire de la concertation, ses engagements pour la suite du projet ainsi que ses réponses aux questions et recommandations. Ce document est accessible sur les sites de la CNDP et de la concertation.

Les différentes rencontres organisées ont été une opportunité d'accroître la connaissance de STMicroelectronics et la compréhension de son projet par le grand public et tous les acteurs du territoire.

Avec ce flash info, STMicroelectronics Crolles poursuit sa démarche d'information et de pédagogie à laquelle le site s'est engagé.

ST en Isère

Présent depuis plus de 50 ans en Isère dont il est le premier employeur privé, STMicroelectronics compte près de 7 500 salariés qui conçoivent et produisent des puces sur ses sites de Grenoble et de Crolles.

ST Grenoble est l'un des plus grands sites de Recherche & Développement du Groupe dédié au développement de produits et à la maîtrise de systèmes électroniques complexes.

ST Crolles est un site de Recherche & Développement technologique et de production de puces électroniques. Il fabrique des microcontrôleurs standards et sécurisés avec mémoires non volatiles embarquées, des capteurs d'images et des solutions de puissance intelligente que l'on retrouve par exemple dans l'automobile, les dispositifs médicaux, l'usine 4.0.

Points clés du projet

1^{er} acteur français du secteur dans la conception et fabrication de puces électroniques

Renforcement de l'indépendance stratégique et de la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe en fabriquant des technologies au service de la transition écologique

Doublement de la capacité de production de plaquettes de 300 mm de diamètre

Un projet inscrit dans un engagement de développement durable

Un investissement de 7,5 milliards d'euros

Création de 1 000 emplois directs et 3 000 indirects

Doublement des volumes d'eau recyclée (3M m³/an en 2022 à 6M m³/an) pour limiter les besoins en eau potable (de 4,5M m³ en 2022 à un maximum de 7M m³/an)

Les chiffres clés de la concertation

La concertation a permis de dialoguer avec des publics variés parmi lesquels des riverains, des élus locaux, des acteurs du monde économique et de la recherche, des associations, des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), des salariés et plus largement le grand public.



Les engagements de ST Crolles tout au long de la vie du projet

A l'issue de la concertation préalable, ST a répondu aux demandes de précisions et recommandations des garants. ST a par ailleurs pris des engagements qui sont détaillés dans la partie III de la réponse au bilan des garants. En voici quelques extraits :

Continuer la dynamique d'information et de dialogue

- Poursuivre le processus administratif avec le dépôt d'une Demande d'Autorisation Environnementale.
- Poursuivre la dynamique d'information et de concertation avec les publics jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
- Organiser une réunion publique annuelle dès 2025 et une rencontre de proximité sur le marché de Crolles.
- Renforcer la communication vers les riverains avec un courrier annuel et un moment d'échange sur le site (sur inscription).
- Accentuer l'effort de communication - avec les entreprises et partenaires du territoire - sur les impacts positifs de la microélectronique.

Poursuivre la démarche de progrès continu pour l'environnement

- Poursuivre l'amélioration du taux de recyclage d'eau avec pour ambition de doubler le volume d'eau recyclée et communiquer sur les avancées concrètes.
- Poursuivre l'engagement d'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel conformément à la réglementation avec la création d'infrastructures dédiées.
- Réitérer et entretenir les échanges sur la gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire (par le biais d'un événement dédié, par exemple dans le cadre de l'Observatoire sur l'eau du Grésivaudan).
- Poursuivre la maîtrise des rejets atmosphériques et les programmes de réduction des gaz à effet de serre du site au travers du programme de neutralité carbone.
- Réaliser les études sur la création d'un parking vélo sur le site et accélérer l'effort pour le développement des modalités de transport doux en alternative à la voiture individuelle.
- Poursuivre les actions de préservation de la biodiversité menées avec nos partenaires.

Contribuer à la bonne intégration économique et sociale du projet sur le territoire

- Poursuivre l'effort de recrutement et le développement des compétences sur le bassin d'emploi, notamment à travers des forums emploi et des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi.
- Poursuivre notre engagement auprès des acteurs de la formation initiale et contribuer à renforcer durablement la filière d'excellence de la microélectronique sur le territoire.
- Maintenir le dialogue avec l'Etat et les collectivités au sujet des grands chantiers concernant la mobilité à l'échelle du territoire.
- Accompagner les collaborateurs dans les trajets domicile-travail (PDME) et renforcer l'information sur les services publics lors de l'intégration de nouveaux salariés et en lien avec les collectivités.

Poursuite des étapes du projet

ST a déposé un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). Ce dossier intègre notamment plusieurs améliorations et évolutions apportées au projet, en cohérence avec la stratégie de développement durable du groupe et dans une démarche de progrès continu.

Par ailleurs, après sa Séance plénière du 24 juillet 2024, la CNDP a publié un avis constatant que :

- « Le document publié par le maître d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, répond à l'ensemble des questions, arguments et contributions posés par le public, ainsi qu'aux recommandations formulées par le garant et les garantes ;
- Le maître d'ouvrage a déposé une nouvelle demande d'autorisation environnementale, qui comprendra nécessairement une nouvelle enquête publique associée à l'autorisation environnementale du projet. »

Dans cet avis elle recommande que :

- « Le maître d'ouvrage mette en œuvre les engagements pris dans sa réponse au bilan du garant et des garantes ;
- Le bilan et les enseignements de la concertation préalable soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique pour l'autorisation environnementale. »

La CNDP a également publié une décision désignant Madame Véronique Morel comme « garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet » et valdiant « les modalités proposées par le maître d'ouvrage en matière d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet » :

- Maintien ouvert et actif du site de la concertation ;
- Mise à disposition d'informations sur le site Internet de la participation ;
- Réunion de restitution du bilan et des enseignements de la concertation lors de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique. »

Fidèle à ses engagements sur le territoire, ST continue d'innover et de progresser, en mobilisant tous les moyens nécessaires pour se développer, tout en réduisant son empreinte environnementale.

Pour en savoir plus : visitez le [site de la concertation](#).



© STMicroelectronics - Juillet 2024 - Tous droits réservés ST et le logo ST sont des marques déposées et/ou non déposées de STMicroelectronics International NV ou de ses filiales dans l'UE et/ou d'autres juridictions. Pour toute information complémentaire à propos des marques de ST, visitez le site www.st.com/etdemarka. Tous les autres noms de produits ou de services appartiennent à leurs propriétaires respectifs.